

NOTE

DESTINATAIRES :	Tout le personnel de la direction des programmes de Développement et de Réadaptation
EXPÉDITEUR :	Annie Couture, directrice des programmes de Développement et de Réadaptation
DATE :	Le 2 octobre 2026
OBJET :	Vaccination COVID-19 et influenza des usagers en RTF, RI et RAC

La campagne de vaccination populationnelle (COVID-19 et Influenza) débutera ce mois-ci dans les points de services locaux, ainsi que dans les pharmacies communautaires. Les clientèles prioritaires pourront dès maintenant réserver un rendez-vous sur [clic santé](#) ou en communiquant avec la centrale de rendez-vous au : 1-877-644-4545.

À l'automne-hiver 2026-2027, la vaccination contre la **COVID-19** est offerte gratuitement aux personnes suivantes :

- Aux personnes résidant en CHSLD, en RPA ou vivant dans d'autres milieux collectifs comportant une proportion élevée de personnes âgées et vulnérables;
- Aux personnes âgées de 65 ans et plus;
- Aux personnes âgées de 6 mois et plus immunodéprimées, dialysées ou vivant avec une maladie chronique;
- Aux personnes enceintes
- Aux adultes vivant en région éloignée et isolée;
- Au personnel de la santé.

La vaccination contre la **grippe** est offerte gratuitement à toutes les personnes âgées de 6 mois et plus qui en font la demande.

Usagers hébergés en RI-RTF

L'ensemble des usagers vivant en RI ou en RTF sont invités à prendre rendez-vous sur Clic Santé pour aller en pharmacie ou dans l'un des points de services locaux pour la vaccination.

En guise de rappel, quelques consignes importantes pour la préparation au rendez-vous de vaccination :

1. **Clic Santé** est l'application pour prendre les rendez-vous en vaccination. En inscrivant votre code postal, Clic Santé vous permet de choisir une pharmacie ou un point de service local pour la vaccination à proximité de votre domicile.

Santé Québec Montérégie-Ouest

2. Vous pouvez également prendre un rendez-vous **via la ligne téléphonique de rendez-vous pour la vaccination pour la Montérégie** (pour tous types de vaccination, pour le vaccin contre la COVID-19 ou autre) au **1-877-644-4545**. N'hésitez pas à nommer à l'agent de la centrale de rendez-vous si des conditions particulières sont présentes (ex. : un usager anxieux lors de la vaccination). L'équipe de la vaccination se fera un devoir et un plaisir de répondre à vos besoins (ex. : vous proposer un rendez-vous de vaccination dans une salle à part).
3. La prise de rendez-vous de l'usager hébergé en RI-RTF doit se faire par le responsable de la ressource ou par son représentant légal.
4. L'usager inapte à consentir doit être obligatoirement accompagné. Il est fortement recommandé qu'un usager inapte à consentir soit accompagné par son représentant légal ou par une personne d'intérêt lors de la vaccination. Ces personnes devront avoir en main les pièces justificatives confirmant leur autorité auprès de la personne représentée ainsi que les documents suivants :
 - La liste des médicaments (copie de la pharmacie ou étiquette sur le pilulier);
 - La carte d'assurance maladie de l'usager.
 - Pour les usagers sous curatelle : idéalement avoir la preuve que l'usager est sous curatelle publique (le consentement du Curateur public est implicite pour chacune des personnes qu'il représente quant aux vaccins inclus dans le Protocole d'immunisation du Québec, par exemple les vaccins contre l'influenza).
5. Pour les usagers inaptes à consentir qui ne sont pas représentés par le Curateur public du Québec et dont le représentant légal indique qu'il ne peut accompagner l'usager à son rendez-vous de vaccination, il y a deux options :
 - **Option #1** : Informer le représentant légal du moment du rendez-vous afin qu'il confirme son consentement par téléphone lors du rendez-vous de vaccination.
 - **Option #2** : Si le représentant légal ne peut venir et ne peut être disponible pour l'appel lors du rendez-vous de vaccination, le consentement peut alors être donné par le conjoint de l'usager, qu'il soit marié, en union civile ou en union de fait, ou, à défaut de conjoint, par un proche parent ou par une personne qui démontre pour l'usager un intérêt particulier.

Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-responsabilites-professionnelles-et-legales/consentement-a-la-vaccination/>

6. Lors de la journée de vaccination, les usagers vaccinés devront porter un chandail à manches courtes afin de faciliter le travail du personnel infirmier.

De plus, nous désirons porter à votre attention que la démarche de préremplir les formulaires de consentement n'est plus nécessaire : c'est en arrivant à la pharmacie ou au point de service local (clinique de masse pour la vaccination) que l'évaluateur réalisera cette démarche. Pour les personnes inaptes qui ne sont pas représentées par le Curateur public, il est donc important que le représentant légal soit joignable par téléphone au moment du rendez-vous de vaccination ou que l'usager soit accompagné par une personne d'intérêt.

Santé Québec Montérégie-Ouest

Pour les situations d'exception en RI seulement, tel que mentionné précédemment, il est attendu que la vaccination des usagers soit réalisée dans les pharmacies ou dans les points de service locaux de vaccination (cliniques de vaccination de masse).

Toutefois, lorsqu'un usager hébergé en RI ne peut se déplacer en raison de sa condition de santé ou de limitations particulières (par exemple : ne sort pas dans sa communauté, ne se présente pas aux rendez-vous médicaux en personne ou ne fréquente pas les activités externes), une demande d'exception peut être soumise.

Le motif d'exception devra être validé et autorisé par **Mme Kristel Robidoux, chef des soins infirmiers en DI-TSA**. Lorsque l'exception est approuvée, l'équipe mobile de vaccination pourra être déployée afin de procéder à la vaccination de l'usager.

Les infirmières sous la responsabilité de Mme Robidoux assureront la complétion de la documentation requise ainsi que l'obtention des consentements. Elles communiqueront également, en collaboration avec les infirmières vaccinatrices, la date de visite de l'équipe mobile à la ressource concernée.

Usagers hébergés en RAC

Ils seront vaccinés par l'unité mobile. Ce sont les infirmières de la DPDR qui réaliseront la démarche de consentement et les intervenants pivots pourraient être interpellés pour cette démarche.

Un rappel des gestes simples, mais efficaces, pour prévenir les maladies respiratoires infectieuses et limiter la propagation des virus respiratoires :

- Si vous présentez de la fièvre, restez à la maison et limitez vos contacts pour diminuer les risques de contagion des autres;
- En présence de symptômes tels que la toux, un mal de gorge ou de la congestion nasale, portez un masque lors d'interactions sociales;
- Procéder fréquemment à l'hygiène des mains avec de l'eau tiède et du savon, durant 20 secondes, ou avec une solution à base d'alcool si absence d'accès à de l'eau et du savon;
- S'il y a apparition de symptômes, il est toujours essentiel de réduire ses contacts avec les autres personnes, de tousser à l'intérieur de son coude, de jeter ses mouchoirs immédiatement après leur utilisation et d'augmenter la fréquence de l'hygiène des mains.

Nous vous remercions grandement de votre collaboration. Nous espérons pouvoir compter sur votre mobilisation afin d'être assurés que notre clientèle puisse recevoir des soins et des services sécuritaires et de grande qualité.